SENATE
COMMITTEES DIRECTORATE



SÉNAT
DIRECTION DES COMITÉS

CANADA

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 26 octobre 2026
(28)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 16 heures, dans la pièce B45 de l'édifice du Sénat du Canada sous la présidence de l'honorable Paulette Senior (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Arnold, Arnot, Ataullahjan, Bernard, Karetak-Lindell, Robinson, Senior et Wells (*Alberta*) (8).

Participent à la réunion : Robert Mason et Madalina Chesoi, analystes, Bibliothèque du Parlement; Chelsea DeFazio, agente de communications, Direction des communications, de la télédiffusion et des publications.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 26 mai 2026, le comité entreprend son examen du projet de loi S-235, Loi concernant la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes.

TÉMOINS :

L'honorable sénatrice Salma Ataullahjan, marraine du projet de loi.

The Canadian Centre to End Human Trafficking :

James McLean, Directeur, recherche et politiques *(par vidéoconférence).*

Ralliement national des Métis :

Victoria Pruden, présidente *(par vidéoconférence).*

À titre personnel :

Genevieve LeBaron, professeure émérite en gouvernance de la chaîne d'approvisionnement mondiale, École de politique publique, Université Simon Fraser *(par vidéoconférence).*

Me Nicole Barrett, directrice, International Justice and Human Rights Clinic, Peter A. Allard School of Law, Université de la Colombie-Britannique *(par vidéoconférence).*

Alexa Maierle, Étudiante clinicienne, Clinique internationale de justice et de droits de la personne, Faculté de droit Peter A. Allard, Université de la Colombie-Britannique *(par vidéoconférence).*

L'honorable sénatrice Salma Ataullahjan et James McLean font chacun une déclaration.

À 16 h 14, la séance est suspendue.

À 16 h 14, la séance reprend.

James McLean fait une déclaration et l'honorable sénatrice Salma Ataullahjan répond aux questions.

À 16 h 47, la séance est suspendue.

À 16 h 59, la séance reprend.

Victoria Pruden, Genevieve LeBaron, Nicole Barrett et Alexa Maierle font chacune une déclaration puis répondent aux questions.

À 17 h 57, la séance est suspendue.

À 18 h 2, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos afin de discuter d'un projet de rapport.

Il est convenu que le comité permette l'enregistrement audio et/ou la transcription de la portion de la réunion d'aujourd'hui qui se tient à huis clos; qu'une copie soit conservée par la greffière du comité pour consultation par les membres du comité et/ou le personnel; que l'enregistrement audio et/ou la transcription soient détruits par la greffière du comité lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 5 février 2026, le comité poursuit son étude de l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits de la personne et la sécurité économique au Canada, en particulier en ce qui concerne les groupes vulnérables et le droit international de la personne en matière de travail.

Il est convenu que le projet de rapport, tel que modifié, soit adopté dans les deux langues officielles et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version définitive du rapport, en tenant compte des discussions d'aujourd'hui, et en y apportant tout changement jugé nécessaire sur le plan de la forme, de la grammaire ou de la traduction.

Il est convenu que la présidente soit autorisée à déposer le rapport au Sénat ou auprès de la greffière du Sénat, dans les deux langues officielles, dès que possible, et à y demander une réponse du gouvernement complète et détaillée.

Il est convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité pour promouvoir le rapport avec l'appui de la Direction des communications, de la télédiffusion et des publications du Sénat.

Il est convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure, avec l'appui de la Direction des communications du Sénat, prépare un communiqué de presse qui sera publié sur le site Web du comité et diffusé au moment du dépôt du rapport au Sénat ou auprès de la greffière du Sénat.

A 18 h 40, conformément à l'article 12-16(1)d) le comité discute d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 18 h 52, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Ericka Paajanen